

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1/ Suite à la démission du responsable du service économie et entreprises, il est nécessaire de créer un poste de chargé de mission, à temps complet, pour une durée de trois ans et dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché principal, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

A ce titre, la personne recrutée sera le référent en matière de développement économique du territoire et participera à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre de sa stratégie. Dans cet objectif, elle aura pour mission :

- l'ingénierie des projets de développement et d'implantation d'entreprises,*
- l'aménagement de zones d'activités économiques et transferts à la CAPC de zones économiques communales,*
- le pilotage de projets immobiliers à objet économique,*
- l'aide à la conception d'outils de communication économique,*
- la mise en œuvre du volet économique dans les politiques contractuelles,*
- la participation aux travaux des commissions de la CAPC et du Conseil de Développement du Territoire,*
- l'accompagnement à la diversification des activités économiques du territoire,*
- l'aide à la mise en œuvre d'un programme de prospection d'entreprises, de promotion économique du territoire et de marketing territorial,*
- l'encadrement du service économie et entreprises, service chargé du développement du tissu commercial et artisanal, de la création, de la transmission et de la reprise d'activités, du développement des activités en milieu rural, du soutien à l'économie sociale et à l'insertion par l'activité économique, de l'accompagnement des dispositifs favorisant l'emploi dans le territoire, de la veille économique et de la mise en place d'observatoires.*

En conséquence, le poste sera pourvu par un agent :

- issu d'une formation supérieure, bac+4 ou 5,*
- disposant d'une expérience professionnelle significative d'au moins 5 ans dans une collectivité, une agence de développement ou un cabinet spécialisé,*
- ayant une bonne connaissance du fonctionnement des entreprises et des institutions locales ainsi qu'en immobilier d'entreprise et en urbanisme,*
- doté de qualités pour la négociation,*
- sachant manager et fédérer une équipe autour du projet communautaire.*

2/ Suite à l'avis de vacance du poste de responsable des carrières, suivi budgétaire et gestion administrative du temps de travail au sein de la Direction des Ressources Humaines, il a été décidé de recruter un agent de catégorie C lauréat du concours de rédacteur principal de 2ème classe. Pour permettre sa mutation au sein de la CAPC, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

3/ Le poste de technicien assainissement au sein du service aménagement urbain est actuellement pourvu par un technicien contractuel qui a réussi le concours d'agent de maîtrise. Afin de permettre sa nomination sur ce grade, je vous propose de créer le poste correspondant.

4/ Le poste de professeur de trombone au Conservatoire à Rayonnement Départemental est

Délibération du bureau prise par délégation

du 25 janvier 2016

n°2

page 2/3

actuellement occupé par un professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet sur la base de 15/16ème. Depuis janvier 2014, il bénéficie d'une heure complémentaire afin de faire face à la charge de travail qui lui incombe en tant que référent des ensembles et responsable du dispositif classe orchestre au collège Jean Macé. Je vous propose de créer un poste de professeur d'enseignement artistique à temps complet correspondant au besoin du service.

5/ Suite à l'avis du comité technique en date du 8 décembre 2015, il est nécessaire de supprimer les postes vacants du tableau des effectifs non budgétés, y compris les postes des agents en disponibilité de plus de 6 mois (hormis les disponibilités d'office), les détachements de plus de 6 mois (hormis les détachements pour stage et sur emploi fonctionnel).

Il est nécessaire de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°2 du bureau du 7 décembre 2015 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

VU l'avis du comité technique en date du 8 décembre 2015,

CONSIDERANT que, pour leur bon fonctionnement, les services communautaires ont besoin des postes décrits ci-dessus,

Le bureau, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs (voir annexe) de la manière suivante :

1/ Création d'un poste de chargé de mission responsable du service économie et entreprises, non titulaire, à temps complet, pour une durée de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché principal.

2/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet.

3/ Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

4/ Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet

5/ Fermeture de 2 postes d'attaché à temps complet

Fermeture de 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

Fermeture de 5 postes d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet

Fermeture de 3 postes d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet

Fermeture d'un poste d'ingénieur à temps complet

Fermeture d'un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet

Fermeture d'un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 25 janvier 2016

n°2

page 3/3

Fermeture de 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
Fermeture de 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, dont 3 à temps complet et un à temps non complet à hauteur de 25/35ème
Fermeture de 2 postes d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet
Fermeture de 6 postes d'adjoint technique de 2ème classe, dont 5 à temps complet et un à temps non complet à hauteur de 30/35ème
Fermeture de 3 postes d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à temps complet
Fermeture d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet
Fermeture d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet à hauteur de 11/16ème
Fermeture de 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 4/20ème
Fermeture d'un poste d'animateur à temps complet
Fermeture de 2 postes d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet
Fermeture d'un poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet

Le coût des créations de postes est inscrit au budget 2016.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 28/01/2016

Publié au siège de la CAPC, le 28/01/2016

n° 306

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER